Plus de convention de stage pour les IEJ/DU

Par **Alister**, le **05/01/2015** à **12:17**

Bonjour,

Je voulais faire part de ma situation ici pour que d'autres étudiants ne tombent pas dans le même "piège" que moi.

Je m'explique, je suis inscrit à l'IEJ avec pour but par ailleurs de bien remplir mes mois avant l'examen en essayant d'obtenir un stage. 2 entretiens plus tard et 2 mois plus tard, on m'informe que je suis pris pour le stage (cadrant parfaitement avec mon cursus et bien rémunéré qui plus est...).

Content de cet état de fait, je reçois peu de temps après un 2e appel de l'entreprise concernée, l'IEJ ne donne plus de convention de stage. Je réponds alors que je suis surpris, surtout que toutes les informations qu'on m'a donné et qui sont à ma disposition indiquent le contraire.

Après des appels téléphoniques au service insertion de la fac, il s'avère qu'il ne s'agit que des mesures prises pour respecter le décret du 10 juillet 2014, aucune convention de stage ne sera donnée pour les formations ne découlant pas sur l'obtention d'un diplôme et contenant au moins 200h minimum de cours.

Conséquence directe : Aucune convention de stage n'est donnée pour les étudiants aux IEJ mais aussi aux DU. Seuls les étudiants aux licences/Master en bénéficient.

Aucune solution administrative s'offre donc à moi à l'heure actuelle. Je suis donc face à une offre de stage bloquée, j'ai fais perdre du temps à l'entreprise concernée et à moi-même. Autant je peux comprendre qu'essayer de limiter l'abus dans la pratique des stages soit cohérent mais est-ce vraiment la solution ? Je pensais encore naïvement que les étudiants aux DU et IEJ ou autres formations similaires, étaient ceux qui nécessitaient le plus de convention de stage. Or il me parait fort difficile de postuler immédiatement à un CDD/CDI sans un stage de plus.

Je voulais surtout faire part de ma situation, si ça peut éviter des mauvaises surprises les années prochaines aux étudiants concernés. La seule solution serait donc de faire une inscription fantôme le plus tôt possible dans un Master 2 juste pour bénéficier de la convention de stage.

Bien entendu si vous avez déjà été dans la même situation ou si vous avez des solutions à me proposer, je suis très intéressé.

Par **summeriscomin**, le **06/01/2015** à **18:43**

Salut

Je suis dans le même bateau. J'ai appris la nouvelle aujourd'hui, d'autant plus choquante que j'ai des potes qui ont pu signer une convention pas plus tard qu'en octobre/novembre dernier.

De mon côté,un entretien probant pour un bon stage (formateur, pas mal rémunéré), la responsable tout à fait rassurée à l'idée que je sois inscrit à l'IEJ...et à côté au taquet de postes de juniors qui me sont passés sous le nez.

Bref, on m'a parlé de formations linguistiques obscures qu'on trouve sur google qui délivrent des conventions bidons mais j'en sais pas plus.

Ensuite, harceler le ministère pour qu'il revienne sur cette mesure incompréhensible...

Par **jeanernestine**, le **24/01/2015** à **18:26**

Il y a un service super fiable auquel j'ai souscris récemment. Il s'agit de be student again. C'était super simple, en moins de 3 jours j'ai obtenu ma convention de stage. J'ai payé 480 euros mais au moins j'étais sur d'avoir une convention de stage en règle avec la nouvelle loi qui oblige à suivre 150 heures de cours pour qu'elle soit légale. J'avais effectué pas mal de recherche et c'était vraiment le moins cher et le plus fiable. J'espère que cela pourra t'aider.

Par **Booker**, le **24/01/2015** à **19:14**

donc en gros la conv' gratuite coûte désormais 480 euros, (y) ...

Par **jeanernestine**, le **11/02/2015** à **11:33**

Oui mais au moins la ça permet au moins d'effectuer son stage dans les règles sans avoir à se soucier de la nouvelle loi ! En plus vu que du coup je n'étais plus étudiant, j'ai pu bénéficier à nouveaux de ce statut et pouvoir bénéficier de nombreuses réductions comme le pass navigo par exemple !

Par **michel555**, le **10/04/2015** à **19:41**

Moi aussi j'étais dans une impasse comme toi (pas de convention pour faire mon stage), j'ai contacté BeStudentAgain qui m'a expliqué le fonctionnement de leur offre : ça coûte 480

Copyright © 2025 Juristudiant.com - Tous droits réservés

euros, ça peut sembler cher mais tu accèdes à une formation en ligne, tu as comme le dis Jean ERnestine, tous les avantages du statut étudiant (car tu reçois aussi une carte étudiant internationale) et tu reçois la convention très vite (moi en deux jours), tu retrouves le moral et aussi de l'énergie pour trouver un poste, donc cette somme que tu débourses au départ, tu la relativises très vite en fait !

Par **sou'**, le **10/04/2015** à **19:53**

c'est complètement ubuesque, comme situation, puisque de l'autre côté, les facs se mettent à proposer des DUT bidons de professionnalisation, pour justement permettre aux ex-étudiants d'avoir une convention de stage...

Par exemple, à Lyon2, y'a un DUT de ce genre (me rappelle plus son nom). Par contre, faut être ancien de Lyon2, et avoir fini ses études l'année précédente, pour postuler (cad présenter le stage voulu XD).

Bon...au final de toute manière, pour les non-boursiers, ça coûte tout de même à peu près 480 €(faut s'inscrire à la fac, du coup).

Par **michel555**, le **16/04/2015** à **19:12**

Ca peut paraître ubuesque mais au final si ça te permet de trouver un emploi. Moi perso je travaille le Week-end et quelques soirs dans la semaine pour payer mes études et la fac, c'est peut-être moins cher (quoique ça dépend quelle fac) mais tu dois aller à des cours à heures fixes, ce qui était problématique pour moi ! Chacun fera ce qui lui convient pour sortir de l'impasse !

Par **sou'**, le **16/04/2015** à **20:25**

Oh, sans doutes....
mais c'est mal comprendre ce que je dis: ce qui me semble ubuesque, c'est d'observer un mouvement de rigidification de l'IEJ sur la délivrance des conventions de stage pour "coller au décret", alors que dans le même temps, des faux DUT apparaissent...
Je n'ai pas dit que faire des stages après les études était ubuesque (enfin...en théorie, si..mais en pratique...).

Cela dit, je vais être le père Ubu de service:
l'article 10 de la charte du forum rappelle que:

"Toute sorte de publicité est interdite sur ce forum sauf accord préalable de l'administrateur. Les modérateurs seront ainsi libres de supprimer tout message en contradiction avec cette règle."

...

Copyright © 2025 Juristudiant.com - Tous droits réservés

Par **sandrap**, le **19/06/2015** à **13:05**

salut a tous,
je suis aussi dans le cas ou je ne suis plus étudiante et ou je souhaite faire un stage, j'ai regardé chez be student again, ce qui me semble être une bonne solution, cependant je crois qu'il est obligatoire de suivre les cours en ligne, ce qui ne m'intéresse pas vraiment...
Faut-il vraiment les suivre ?
Merci :)

Par **andrea77**, le **11/08/2015** à **21:02**

salut a tous et salut sandrap . Perso je suis aussi passé par bestudentagain . Tu as accès aux cours en ligne mais tu en fais ce que tu veux ....je ne peux que te conseiller de les suivre, çà ne fais jamais de mal d'apprendre qqchose de nouveau mais pas d'obligation et le service est bien

Par **Surya**, le **18/08/2015** à **17:01**

salut à tous,

je viens de voir vos messages, et je suis étonnée car en consultant les sites des IEJ notamment sur la région parisienne où je souhaite m'inscrire, il est dit qu'il est possible de faire des stages conventionnés.

Aussi l'IEJ de la fac dans laquelle j'étais cette année délivrait des conventions ...

Par **Alister**, le **18/08/2015** à **18:25**

Bonjour Surya,

C'était la même chose pour moi l'année dernière, tout indiquait le contraire. Toutefois, le décret étant tombé en plein novembre, beaucoup de fac ont décidé de reporter son application au début de l'année prochaine. C'est d'ailleurs pour cette unique raison que j'ai pu effectuer moi aussi un stage cette année.

Je conseillerais donc à n'importe qui, souhaitant faire un stage et s'inscrivant à l'IEJ, de se rapprocher très tôt de l'administration de la fac et d'obtenir une confirmation de leur part.

Par **Surya**, le **18/08/2015** à **18:27**

Copyright © 2025 Juristudiant.com - Tous droits réservés

Oui tu as raison, en espérant qu'il ne nous donne pas une information erronée...

C'est déjà bien compliqué de faire un stage sans recourir à l'IEJ ....

Par **penelope66**, le **04/09/2015** à **09:50**

Hello ! comme Andrea77 je suis passée par bestudentagain pour me dénicher une convention de stage . En plus j'ai pu m'inscrire en ligne dans un cursus de droit international . Pratique, j'avoue !

Par **Eléna**, le **07/09/2015** à **11:14**

Bonjour à tous !
Diplômée de Master de 2 ans, je souhaite repasser par un stage de longue durée pour avoir de l'expérience ailleurs. (on me considère comme trop junior alors que j'ai commencé à bosser en alternance depuis mes 18 ans).
Bref, je suis assez réticente à l'idée d'obtenir une convention avec Be Student Again, parce que c'est un peu illégal ce truc, et j'ai entendu dire que pas mal d'entreprises refusent les conventions de ce type.
N'est-il pas possible de s'inscrire à n'importe quelle formation n'importe où pour obtenir une convention ??

Par **penelope66**, le **11/09/2015** à **11:18**

Eléna c'est parfaitement légal : je suis inscrite dans une université étrangère et je fais mon stage dans une grande entreprise française qui a accepté ma convention de stage : 2 autres amies ont fait pareil sans aucun souci .

Par **popkoff**, le **23/09/2015** à **18:10**

Bonjour,

Je viens de terminer mon master 2 de droit social et mobilité internationale des travailleurs. Mon stage de fin d'étude étant complètement atypique (et le marché de l'emploi étant ce qu'il est) je dois réaliser un autre stage.

Quelqu'un a des info sur le DUT de Lyon 2? L'option Bestudentagain permet-elle de garder le statut étudiant y compris pour la sécurité sociale?
Merci

Copyright © 2025 Juristudiant.com - Tous droits réservés

Par **penelope66**, le **27/09/2015** à **05:22**

oui popkoff bestudentagain te donne le statut étudiant et la carte qui va avec . N'hésite pas à leur téléphoner pour des questions de détails , ils sont serviables et sympas.

Par **Julien54652**, le **28/09/2015** à **17:08**

Bonjour,

Je suis dans le même cas que vous et j'ai décroché un stage dans une grande banque française. J'ai souhaité passer par bestudentagain mais les ressources humaines de cette entreprise m'ont annoncé qu'ils n'acceptaient pas de conventions de la part de ce type d'organisme.
Attention donc. Quelqu'un est il passé par un fac pour ce genre de problème ?
merci

Par **popkoff**, le **28/09/2015** à **20:33**

Bonsoir,

Alors finalement les choses s'arrangent de mon côté:

J'ai discuté avec ma directrice de mémoire lors de ma soutenance de ce sujet, nous en sommes arrivées à deux solutions:

-Inscription en master recherche, mais cela peut nécessité une négociation préalable, de sorte que vous aurez la possibilité d'être accepté même si le nombre de place disponible est nul.

-Inscription dans CERTAINS IEJ. Il semblerait que celui de St Etienne soit disposé à signer des conventions de stage.

Après réflexion, je ne crois pas que ce soit une bonne chose de jouer le jeu d'organisme tels que Bestudentagain.
En effet, si cela est très pratique, cela contourne l'objectif des lois restrictives en matière de stages: limiter les abus.
C'est facile à dire, et je serai la première à accepter un stage et un stage plutôt que de m'entêter à chercher un emploi, mais cela ne nous rends pas service, je crois.
N'oublions pas qu'à Bac+5 ou plus, nous valons quelque chose, nous sommes peut être inexpérimentés, mais nous avons d'autres qualités, d'autres compétences, qui peuvent servir l'entreprise.

Bon courage à tous!

Copyright © 2025 Juristudiant.com - Tous droits réservés

Par **penelope66**, le **16/10/2015** à **15:48**

Contente pour toi popkoff que tu ais trouvé la solution qui te convient . Chaque cas est un cas particulier !

Par **andrea77**, le **21/10/2015** à **16:07**

oui popkoff en partie d'accord avec toi mais pour moi qui n'avait vraiment pas le choix , avoir trouvé bestudentagain m'a sauvé ! j'ai pu faire mon stage et maintenant je suis en cdi !

Par **sysyBAKOp**, le **26/01/2016** à **19:58**

Bonjour,
L'option Bestudentagain... m'intèresse.. et à la lecture de vos commentaires... toutefois pour ceux qui se sont inscrits....comment se présente la convention ... quelle université partenaire est mentionné sur la convention...? je vous remercie pour vos réponses.

Par **andrea77**, le **29/01/2016** à **11:33**

la convention est une convention normale: la même que tu pourrais avoir dans n'importe quel établissement français. L'université mentionnée est celle que tu choisis au moment de ton inscription chez bestudentagain. Pour moi c'était l'Université Autonome de Madrid (environ la 10ème fac d'espagne). Cà n'a posé aucun pb pour mon stage et suscité aucune question!

Par **Jakob**, le **13/09/2016** à **13:08**

Est ce qu'on peut s'y inscrire sans être titulaire d'une licence ???? Dites oui je vous en prie

Par **Isidore Beautrelet**, le **13/09/2016** à **13:25**

Tout d'abord BONJOUR

[citation]Est ce qu'on peut s'y inscrire sans être titulaire d'une licence ???? Dites oui je vous en prie [/citation]

S'inscrire où ?! Contenu des messages précédents, je suppose que vous faites référence aux IEJ. Dans ce cas, la réponse est non. On peut s'inscrire dans un IEJ qu'à partir du Master 1, or pour être en Master 1 il faut être titulaire d'une licence.

Copyright © 2025 Juristudiant.com - Tous droits réservés

En outre, on peut certes s'inscrire dans un IEJ quand on est en Master 1, mais pour pouvoir passer le concours (CRFPA, ENM ...) il faut avoir validé son M1.

Par **Marie600**, le **20/01/2017** à **18:47**

Bonjour à tous,

Je voudrais savoir, pour ceux qui se sont inscrits sur Bestudent pour obtenir une convention, si vous avez pu ne suivre qu'un seul semestre ?

Car certaines formations correspondent a priori à des masters, soit 4 semestres mais je ne souhaite suivre qu'un seul semestre pour obtenir une convention de stage seulement pour 6 mois. Savez-vous si nous sommes obligés de renouveler notre inscription ou sommes nous libres de s'inscrire seulement pour un semestre ?

Je vous remercie :)

Par **lololo**, le **24/01/2017** à **10:35**

Bonjour,

Je suis dans une situation délicate. J'ai trouvé un stage de juillet à décembre. Cependant mon école ne peut me conventionner que jusqu'au 30 septembre (fin de mon master 2). Je voulais m'inscrire en IEJ ; mais j'ai entendu dire que c'etait plus possible d'obtenir une convention d'un IEJ à cause du nouveau décret relatif aux masters...
est-ce que vous avez des plans pour moi ?
je ne peux pas passer par be student again, car c'est mon organisme de stage qui fournit sa propre convention ...
est-ce que vs avez connaissance d'IEJ qui fournissent des conventions facilement?
Merci bcp !

Par **andrea77**, le **28/01/2017** à **08:01**

je ne comprends pas bien ton cas ! Une convention de stage c'est un modèle Cerfa, c'est à dire un modèle officiel que tu peux télécharger. Comment ton organisme de stage peut fournir son propre modèle ? Ils ne peuvent pas tout de même te refuser le document officiel

Par **lololo**, le **28/01/2017** à **09:50**

Salut, ba certaines entreprises ont leur propre convention de stage. C'est la cas pour la mienne, ils demandent juste à ce que la convention soit signée par mon établissement d'étude... Etant donné que j'en aurais plus à partir du 30 septembre, ca risque d'être

Copyright © 2025 Juristudiant.com - Tous droits réservés

compliqué (le stage est de 6 mois...)

Par **andrea77**, le **04/02/2017** à **04:39**

A mon avis tu devrais contacter BeStudentAgain et leur envoyer le modele de convention de ton entreprise. Ils te diront facilement s'il est possible qu une de leur fac le signe ou pas.

Copyright © 2025 Juristudiant.com - Tous droits réservés